

Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

23 février 2024

Etaient présents :

Monsieur PAUT Bernard, Monsieur MUNIER Philippe, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELLOT Dominique, Monsieur CHAMPONNOIS Bruno, Monsieur WARNAS Bernard, Madame DEBOSSE Audrey, Monsieur LAFONT Guy.

Absents excusés :

Madame LANDEL Catherine, Madame DENUIT Justine donne pouvoir à Monsieur MUNIER Philippe, Madame CAZZOLI Coralie.

Absents :

Monsieur MORIN Florent, Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne.

Secrétaire de Séance : Madame LETERRIER Jeanne-Marie

Date de convocation : 16.02.2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10 dont un pouvoir

ORDRE DU JOUR

1. Communications
2. Budgets principal et budget annexe :
 - Comptes administratifs et comptes de gestions 2023
 - Affectations de résultats 2023
 - Budgets primitifs 2024
3. Presbytère : Convention de mise à disposition d'un local
4. Quartier-Saint-Germain : validation des Esquisses proposées par le bureau d'étude
5. Petites Villes de Demain : Acquisition de bien
6. Informations et Questions diverses

Il n'y a pas eu de remarque concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 19.01.2024.

1. COMMUNICATIONS

Tour de France

La réunion de préparation a eu lieu le 1^{er} février 2024 à la salle Guéniot pour accueillir le Tour de France le 06/07/2024.

Les associations ont proposé diverses animations telle que des décorations florales dans les prés à côté de la justice (Monsieur Marie), des fresques sur bâches (l'atelier peinture), des vélos décoratifs (UCIA), une banderole (AFR), une buvette (JA Vitteaux), un orchestre Place Aristide Briand et sur la parking du Crédit Agricole (Union Vittellienne), le collège prépare la journée « Yellow Day » le 22 mars, 100 jours avant le passage du Tour de France.

L'association prévoit également l'exposition de tee-shirts du célèbre coureur Jacques Anquetil. La Mairie est en cours d'analyse de devis pour louer un écran afin de retransmettre le Tour de France. La prochaine réunion avec les associations a lieu le 08.03.2024.

Subventions

Le Pôle Hippique de l'Auxois verse une subvention pour contribuer à la rénovation de la Fontaine, à hauteur de 1000 euros.

Par ailleurs, nous allons recevoir prochainement les subventions dans le cadre du programme Leader de la part de la région à hauteur de 31 650.76 euros.

Nous avons reçu la délibération de la Région, la somme a été délibérée en date du 09.02.2024.

Recensement de la population

Le recensement est terminé, nous avons recensé 1044 personnes avant le contrôle de l'Insee, dont 220 personnes à l'EPHAD.

1077 personnes en 2018. Tout s'est bien passé avec Mesdames Moreau et Larcier, agents recenseurs.

6 logements non enquêtés dont 3 en absence de longue durée et 3 personnes qui ont refusé de répondre.

Le résultat définitif sera communiqué cet été.

Eclairage Public

Lors de la manifestation des Jeunes Agriculteurs de Vitteaux, pour la sécurité publique, nous avons sollicité le Siceco pour ne pas couper l'éclairage les nuits du 1^{er} au 4 février 2024.

Grange Garraud

La vente de la Grange Garraud est cours chez le notaire Maître Heraud, nous sommes dans l'attente d'une date de signature.

Par ailleurs, le bâtiment 10, rue Edmé Millot en face le café de la Côte-d'Or appartient à la commune depuis le 14.02.2024.

Biens appartenant à la Caisse d'Epargne

Nous sommes dans l'attente des devis de l'association Sentiers pour la restauration de la Tour du Pont de l'œuf et le bâtiment.

Si toutefois, la commune n'était pas intéressée pour acheter ces bâtiments, Monsieur BOAM, à montrer son intérêt pour acquérir le bâtiment.

Evènements Rappel de dates

Le dimanche **03/03/2024** aura lieu la commémoration du 80 ième anniversaire de la mort du Docteur QUIGNARD à 09h45 dans la cour de l'ancien Hôpital.

Remerciements

La famille Maîtrehenry (Françoise, Angélique, Céline et Manon) remercie la commune lors du décès de Monsieur Jean-Claude Maîtrehenry

02. Vote des comptes de gestions 2023 budget principal et budget Quartier-St-Germain

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions du budget principal de la ville de Vitteaux et du budget annexe Quartier-Saint-Germain pour l'exercice 2023 établi par le receveur municipal, ainsi que les comptes administratifs qui se résument être identiques l'un à l'autre, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
INVESTISSEMENT	- 519 388.01
FONCTIONNEMENT	1 126 926.96
RESULTAT GLOBAL	607 538.95
BUDGET ANNEXE QUARTIER ST GERMAIN	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2023	
INVESTISSEMENT	- 220 834.12
FONCTIONNEMENT	0
RESULTAT GLOBAL	- 220 834.12

Conformément à l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, Monsieur le Maire présente l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2023, soit 63 561 euros et le montant versés des subventions aux associations dont 12 690 euros.

En 2023, l'association de la Fédération Nationale des combattants volontaires est dissoute donc aucunes subventions ne seront versées en 2024 à cette association.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestions de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Vitteaux et du budget annexe Quartier-Saint-Germain établi par le receveur municipal tel que présenté ci-dessus.

Les comptes de gestions du budget principal et du budget annexe Quartier-Saint-Germain de l'exercice 2023 sont validés à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Bernard PAUT quitte la séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2023.

Monsieur Philippe MUNIER, 1 er adjoint prend la présidence de la séance.

03. Vote des comptes administratifs 2023

BUDGET PRINCIPAL			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	PREVU	3 006 229.86
		REALISE	1 432 349.93
		RESTE A REALISER	610 000
	RECETTES	PREVU	3 006 229.86
		REALISE	912 961.92
		RESTE A REALISER	865 107.46
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	PREVU	1 866 756.04
		REALISE	1 024 335.18
	RECETTES	PREVU	1 866 756.04
		REALISE	2 151 262.14
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE			
		INVESTISSEMENT	- 519 388.01
		FONCTIONNEMENT	1 126 926.96
		RESULTAT GLOBAL	607 538.95
BUDGET ANNEXE QUARTIER ST GERMAIN			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	PREVU	607 803.69
		REALISE	448 513.83
	RECETTES	PREVU	607 803.69
		REALISE	227 679.71
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	PREVU	389 127
		REALISE	229 822.59
	RECETTES	PREVU	389 127
		REALISE	229 822.59
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE			
		INVESTISSEMENT	- 220 834.12
		FONCTIONNEMENT	0
		RESULTAT GLOBAL	- 220 834.12

Monsieur Philippe MUNIER, 1^{er} adjoint, est désigné en tant que président de séance et propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal de la ville de Vitteaux et du budget annexe Quartier-Saint-Germain tel que présenté ci-dessus.

Les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Quartier-Saint-Germain de l'exercice 2023 sont validés à l'unanimité.

Monsieur le Maire, Bernard Paut reprend la présidence à 21h15

04. Affectation de résultat 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation de résultat d'une année N permet de transférer les recettes excédentaires de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement de la même année.

L'excédent restant est, quant à lui, rebasculé en fonctionnement pour permettre d'alimenter la section de fonctionnement de l'année N+1.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur le résultat de fonctionnement 2023, il convient de l'affecter en 2023.

Concernant le budget principal de la ville de Vitteaux, il est constaté un déficit d'investissement de - 519 388.01 euros, un excédent des restes à réaliser de 255 107.46 euros donc un solde d'exécution d'investissement de 264 280.55 euros.

En fonctionnement il est constaté un excédent de 317 322.92 euros, un résultat antérieur reporté de 809 604.04 euros, donc un résultat à affecter excédentaire de 1 126 926.96 euros, il n'existe pas de reste à réaliser en fonctionnement.

L'affectation de résultat comme indiquée ci-dessus est validée par le Conseil Municipal.

Concernant le budget annexe Quartier-Saint-Germain, nous obtenons un déficit d'investissement de - 220 834.12, en fonctionnement un résultat de 0 euros, il n'y a pas de somme à affecter au compte 1068.

05. Vote budget principal et budget annexe 2024

Le budget primitif du budget principal 2024 est proposé comme suit :

Fonctionnement dépenses : 1 936 799.41 €

Fonctionnement recettes : 1 936 799.41 €

Investissements dépenses : 2 527 518.01 €

Investissements recettes : 2 272 410.55 €

Les propositions du budget 2024 sont détaillées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues de 1 936 799.41 euros sont supérieures par rapport à l'année 2023 justifiées notamment au chapitre 11, charges à caractère général qui s'explique par une année complète à France Services.

Au chapitre 12, les charges de personnels

Concernant l'augmentation du Smic, l'augmentation du point d'indice, la rémunération des agents recenseurs et certaines primes attribuées aux agents.

Chapitre 11 charges à caractère général : + 3.7 %

Prévu 2024 : 531 542.41 €

Chapitre 12 charges de personnel : + 15%

Prévu 2024 : 460 500 €

Chapitre 14 atténuations de produits : sans augmentation

Prévu 2024 : 39 824 €

Chapitre 65 autres charges de la gestion courante : -12.9 %

Prévu 2024 : 212 473 €

Chapitre 66 charges financières : sans augmentation

Prévu 2024 : 30 500 €

Chapitre 67 charges spécifiques : + 100 %

Prévu 2024 : 2000

Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations de créances : + 196.7 %

Prévu 2024 : 1000

Les dépenses d'ordre qui correspondent à l'autofinancement, les amortissements, les variations de stocks s'élèvent à 658 960 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues de **1 936 799,41** euros sont équilibrées avec les dépenses de fonctionnement. Elles sont constituées principalement d'impôts et taxes, de dotations de l'État, de diverses ventes et de l'excédent de fonctionnement reporté.

Chapitre 70 produits des services, domaine et vente

Prévu 2024 : 22 400

En 2024 en diminution car il n'y a pas de vente de terrain en prévision

Chapitre 73 Impôts et taxes

Prévu 2024 : 97 500

Chapitre 731

Prévu 2024 : 455 800

Chapitre 74 Dotations et participations

Prévu 2024 : 323 453

Les prévisions 2024 sont similaires à 2023 car nous n'avons pas encore connaissance de la DGF, il n'y a pas de notification de l'Etat à ce jour.

Chapitre 75 autres produits de la gestion courante

Prévu 2024 : 145 000

Chapitre 76 produits financiers

Sans prévisions 2024

Chapitre 77 Produits spécifiques

Prévu 2024 : 30 000

Chapitre 13

Pas de prévisions 2024

Les recettes réelles de fonctionnement prévues 1 936 799,41 € sont supérieures de 3,8 % à celles de 2023, justifiées notamment par des recettes plus importantes au :

Chapitre 002 dédié à l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2023 :
+ 6,6 %

Les propositions ont été validées à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux. Les inscriptions du budget primitif 2024 intègrent les restes à réaliser 2023.

Les recettes d'investissements prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement.

Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années.

Les inscriptions du budget primitif 2024 intègrent les restes à réaliser 2023.

Opération N°100 Petites Villes de Demain
Dépenses : 690 000 €

Opération N° 102 Chapelle St Anne
Dépenses : 20 000 €
Recettes : 0 €

Opération N°12 Aménagement de rues
Dépenses : 27 500 €
Recettes : 3000 €

Opération N° 120 Travaux de voiries
Dépenses : 331 500 €
Recettes : 230 000 €

Opération N°13 Gendarmerie
Dépenses: 20 000 €
Recettes : 5508 €

Opération N°14 Aire de Jeux – Camping
Dépenses : 10 000 €
Recettes : 0 €

Opération N°18 Bâtiment rue Guéniot
Dépenses : 600 €
Recettes : 0 €

Opération N°184 Eclairage publication
Dépenses : 40 000 €
Recettes : 0 €

Opération n°19 Matériel
Dépenses : 49 200 €
Recettes : 0 €

Opération N°23 Tennis

Dépenses : 6000 €

Recettes : 0 €

Opération N°25 Mairie

Dépenses : 800 €

Recettes : 0 €

Opération N°30 Ecoles

Dépenses : 30 000 €

Recettes : 0 €

Opération N°31 PLU

Dépenses : 16 000 €

Recettes : 0 €

Opération N°39 Acquisitions-Ventes

Dépenses : 35 000 €

Recettes : 0 €

Opération N° 41 Presbytère

Dépenses : 40 000 €

Recettes : 40 000 €

Opération N°42 Terrain de foot

Dépenses : 60 000 €

Recettes : 60 000 €

Opération N°43 Cimetière

Dépenses : 20 000 €

Recettes : 0 €

Opération N°48 Eglise-St-Germain

Dépenses : 3000 €

Recettes : 0 €

Opération N°55 Espace Rencontre et Loisirs

Dépenses : 615 000 €

Recettes : 754 907,60 €

Opération N°57 Maison Médicale

Dépenses : 36 000 €

Recettes : 74 691,86 €

Opération N°60 Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Dépenses : 10 000 €

Recettes : 0 €

Opération N°61 Fontaine

Dépenses : 50 000 €

Recettes : 31 600 €

Opération N°62 Maison de Services

Dépenses : 5000 €

Recettes : 0 €

Les projets 2024 pourront se réaliser avec une capacité d'autofinancement positive 1 126 926,96 € de fonctionnement.

Le résultat excédentaire en fonctionnement reporté des années précédentes permettra de financer partiellement le besoin en investissement.

Les recettes d'investissements prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement.

Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années.

Les inscriptions du budget primitif 2024 intègrent les restes à réaliser 2023.

Les financeurs des projets sont :

- Le Conseil Départemental
- La région
- L'Etat

Le montant des opérations en dépenses représentent 2 105 600 € et recettes 1 878 707,46 €.

Le total des investissements en dépenses représentent 3 137 518,01 € et en recette également, le budget est équilibré avec les opérations financières.

Les propositions ont été validées à l'unanimité

BUDGET ANNEXE QUARTIER-SAINT-GERMAIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement les dépenses correspondent essentiellement à des frais d'études (architecte, géomètre, acquisitions de terrains, intérêts d'emprunts et annulation du stock de terrain initial).

La proposition en dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 1 095 840 euros, comme suit :

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	000,00	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	0,00
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	65 000,00					
605	011	travaux	voirie, VRD,..	800 000,00	7083		Locations diverses		
608	011	frais accessoires	Divers frais stockables	1 000,00	7473		Subvention du département		
6522	65	Reversement de l'excedent	au budget principal	000,00	75822		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	0,00
6611	66	intérêts emprunt		364,00					
7133	042	variation des en cours	Annul stock initial	000,00	7133	042	variation des en cours	intégration stock final	
7133	042	variation des en cours	constatation des recettes						
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	229 112,00	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	1 095 476,00
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes						
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	364,00	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	364,00
TOTAL				1 095 840,00	TOTAL				1 095 840,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les dépenses correspondent essentiellement au résultat d'investissement reporté, aux variations de stocks de terrains.

La proposition en dépenses d'investissements pour l'année 2024 s'élève à 1 324 588.12 euros, comme suit :

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	220 834,12	001	résultat inv. reporté	excédent		
1641	16	emprunt	remboursement capital	8 278,00	1641	16	emprunt	Souscription 0,00	
16878	16	avance commune	Remboursement à la commune		1687	16	avance commune	Versement par la commune 1 095 476,12	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux		3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
3551	040	Stocks voirie - en cours	Int stock final-voirie		3551	040	Stocks voirie - en cours	Annul stock initial-voirie 0,00	
3555	040	Stock final – terrains & voirie	intégration du stock final	1 095 476,00	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains 229 112,00	
					3555 & 3551	040	terrains aménagés & voirie	sortie du stock vendu 000,00	
TOTAL				1 324 588,12	TOTAL				1 324 588,12

Les propositions 2024 ont été validées à l'unanimité

06. Presbytère : Convention de mise à disposition d'un local

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux problèmes de santé du Père Marcel, ses affaires sont toujours entreposées au Presbytère.

Son frère, Monsieur YANGAMA-LUEDI Albert, également tuteur, sollicite la commune afin de mettre à disposition un endroit, pour y entreposer les affaires personnelles du Père Marcel en attendant de trouver une solution.

Monsieur le Maire indique que les locaux du Gepsam sont libres et propose au membre du Conseil Municipal de mettre à disposition deux salles, par l'établissement d'une convention :

Article 1 :

La commune de Vitteaux s'engage à mettre à disposition d'une première pièce de 27.60 mètres carrés et d'une deuxième pièce de 13.28 mètres carrés pour entreposer les biens matériels du Père Marcel.

Article 2 :

Cette convention est valable pour le Père Marcel qui est représenté par son tuteur Monsieur Albert YANGAMA-LUEDI. Celui-ci prendra en charge l'organisation d'installer les biens.

Article 3 :

Cette mise à disposition est valable à partir du 23 février 2024 pour une durée de 2 ans.

Article 4 :

S'il y a renouvellement, cette convention devra faire l'objet d'une demande lors d'un Conseil Municipal.

Article 5 :

Le locataire devra nous informer par courrier postal ou email, 3 mois avant la fin de la date de mise à disposition si celui-ci souhaite renouveler ou pas cette convention.

Article 6 :

Une attestation d'assurance sera demandée ainsi qu'une pièce d'identité pour l'année en cours.

Article 7 :

Le Maire de la commune de Vitteaux, Monsieur Bernard PAUT, met à disposition pour le Père Marcel ces deux pièces à titre gratuit que dans le cadre d'entrepôt de matériel.

Article 8 :

Le Maire autorise le tuteur à disposer d'une clé de ces deux pièces

En cas de perte de cette clé, celle-ci sera facturée à la somme de 16 euros

Un document supplémentaire contenant la référence de la clé sera signé par les deux parties

7. Quartier-Saint-Germain : validation des Esquisses proposées par le bureau d'étude

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un bureau d'étude a été recruté pour travailler sur la disposition du lotissement au Quartier-St-Germain.

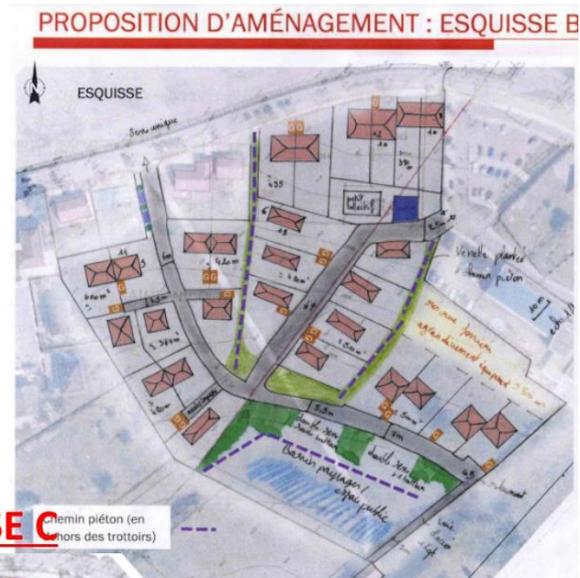
Deux esquisses ont été présentées lors d'une réunion de travail en date du 25.01.2024 l'esquisse A et l'esquisse B qui ont servi de base aux échanges.

Monsieur le Maire, a demandé au bureau d'étude PERSPECTIVE de privilégier l'organisation des voies de l'esquisse A, en ajoutant une voie piétonne qui relierait le groupe scolaire / petite enfance, à l'autre lotissement à l'ouest.

De plus, il a été également demandé de créer des parkings pour les résidents pour éviter le stationnement dans la rue. Toutes ces demandes ont été intégrées dans l'esquisse C.

Les trois esquisses ont été présentées et expliquées par Monsieur le Maire lors de ce Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'esquisse « C », de poursuivre le projet en se basant sur l'esquisse C, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier



8. Petites Villes de Demain : Acquisition de bien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur SALVINO Gérardus né le 25.07.1960 vend un bien lui appartenant situé 2, rue Hubert Languet.

Monsieur le Maire précise que ce bien est implanté dans le périmètre de la traversée de Vitteaux et pourrait faire l'objet d'une démolition pour créer l'aménagement d'une parcelle afin de rejoindre la ruelle Ferrand dans le cadre de Petites Villes de Demain.

Le Maire après avoir exposé son intention propose au Conseil Municipal d'acquérir le bien, qui se trouve en très mauvais état, la somme de 15 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le bien de Monsieur SALVINO Gérardus cadastré AD 530 d'une contenance de 73 mètres carrés et AD 531 d'une contenance de 84 mètres carrés pour la somme de 15 000 € et d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE accompagne la Commune et apporte un regard lucide par rapport aux projets. Les premières actions à mettre en route seront l'aménagement autour de la Place du 08 Mai 1945, l'Ancien Petit Casino, le bâtiment à Monsieur Salvino et la création d'un parking à la Place de la Grange Palland.

9. Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire remercie Astrid et Madame Dufour pour tout ce travail concernant la préparation du budget

Séance levée à 21h44